

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,6	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	29	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>63</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>74</b>		<b>100</b>

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

## 1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : **4 CSP** Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).  
 Seuil de pertinence associé : **5%** Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	19 731				3		0	0	0,00%
	30 à 39 ans	18 765	18 725	-0,2%	0,0%	4	3	1	7	0,00%
	40 à 49 ans	18 991	19 571	3,0%	0,0%	9	6	1	15	0,00%
	50 ans et plus	21 199	19 777	-7,2%	-2,2%	19	14	1	33	-0,10%
employés	moins de 30 ans	20 398	18 958	-7,6%	-2,6%	32	5	1	37	-0,13%
	30 à 39 ans	20 063	20 445	1,9%	0,0%	35	3	1	38	0,00%
	40 à 49 ans	20 222	18 462	-9,5%	-4,5%	40	2	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	50 ans et plus	20 183	20 697	2,5%	0,0%	44	12	1	56	0,00%
	moins de 30 ans	24 292	24 031	-1,1%	0,0%	59	7	1	66	0,00%
	30 à 39 ans	25 069	24 577	-2,0%	0,0%	91	17	1	108	0,00%
ingénieurs et cadres	40 à 49 ans	25 608	26 911	4,8%	0,0%	80	18	1	98	0,00%
	50 ans et plus	27 212	27 375	0,6%	0,0%	85	28	1	113	0,00%
	moins de 30 ans	31 178	36 481	14,5%	9,5%	8	1	0	0	0,00%
ensemble des salariés	30 à 39 ans	36 444	32 204	-13,2%	-8,2%	22	3	1	25	-0,28%
	40 à 49 ans	39 410	43 132	8,6%	3,6%	34	8	1	42	0,21%
	50 ans et plus	47 214	60 868	22,4%	17,4%	58	21	1	79	1,92%
ensemble des salariés		27 232	30 305	10,1%		771			717	1,61%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : **1** Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.  
 indicateur d'écart de rémunération (%) : **1,6** Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.  
 note obtenue sur 40 : **38**

## 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter. En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmen- tation	nombre de salariés		validité du groupe (1=où, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers employés	2,9%	0,0%	-2,9%	35	23	1	58	-0,21%
techniciens et agents de maîtrise ingénieurs et cadres	17,8%	12,9%	-4,9%	315	70	1	385	-2,46%
ensemble des salariés	10,7%	6,8%	-3,9%	771			771	-3,55%

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur calculable (1=où, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :

3,6

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 20 :

20

L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

### 3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers			0,0%	35	23	1	58	0,00%
employés			0,0%	151	22	1	173	0,00%
techniciens et agents de maîtrise			0,0%	315	70	1	385	0,00%
ingénieurs et cadres			0,0%	122	33	1	155	0,00%
ensemble des salariés	0,0%	0,0%	0,0%	771			771	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu de promotions dans l'entreprise.

indicateur d'écart de promotions (points de %) : **INCALCULABLE**

note obtenue sur 15 :

#N/A

## 4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	28	8	29%

\* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

**indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

**1** Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

**indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**

**29**

**note obtenue sur 15 :**

**0**

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.